



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 19.02.01

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : groupes Socialistes Radicaux et Démocrates, Ecologiste et Union de la Droite et du Centre (58)
ABSTENTION : Groupe Rassemblement National, Madame RAIMBAULT et Messieurs VERDIER et COMMANDEUR (17)

OBJET : « Le numérique au service des habitants et des citoyens » - Nouvelle étape de la stratégie numérique régionale

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **25 avril 2019**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération DAP n°17.02.10 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la stratégie numérique régionale ;

Vu l'amendement présenté par le groupe Ecologiste, adopté ;

Vu l'amendement présenté par le groupe Union de la Droite et du Centre sous amendé et adopté ;

DECIDE

- De valider le programme d'actions 2019-2021 joint en annexe;
- D'autoriser le Président du conseil régional à lancer une étude pour la mise en place d'un fonds de soutien à la convergence de la transformation numérique et écologique des territoires ;
- D'autoriser le Président du conseil régional à lancer un appel à manifestation pour l'expérimentation de plateformes locales pour l'accompagnement de la transformation numérique.

- De solliciter l'Etat afin qu'il propose un New deal (comme en 2017 pour le Mobile) avec les opérateurs de communication numérique contribuant à une couverture numérique des territoires ruraux
- De concevoir avec les acteurs du numérique un outil de mesure de l'empreinte écologique du numérique en Centre-Val de Loire, qui permettrait de mettre en place un plan d'actions d'atténuation des impacts énergétiques et environnementaux.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 26 avril 2019

N.B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.

PROGRAMME D' ACTIONS 2019-2021

I – CONSTRUIRE UNE REGION NUMERIQUE AU SERVICE DE TOUS LES TERRITOIRES

1.1 - Une couverture par des réseaux performants : Objectif 100%

- ⇒ Action 2019-2021 : Accompagner la mise en œuvre de la phase II du déploiement du très haut débit dans le cadre des dispositifs contractuels, afin de permettre de tendre vers 100% de couverture de la population, notamment en direction des deux départements du Cher et de l'Indre.

1.2 - Une gestion partagée des données ouvertes (Open data)

- ⇒ Action 2019-2021 :
 - En externe, proposer une offre de service pour accompagner les collectivités de la région dans l'open data et animer le réseau de ces mêmes collectivités.
 - En interne à la Région, poursuivre la formation et l'accompagnement des agents et l'ouverture des données de la Région.

1.3 – Un environnement favorable aux acteurs régionaux du numérique

- ⇒ Action 2019-2021 :
 - Faire connaître les atouts de la région en proposant une offre de marketing territorial numérique régional cohérente, mutualisée, inscrite dans la durée.
 - Soutenir les entreprises du numérique en :
 - poursuivant l'animation de la démarche French Tech autour des trois axes prioritaires ;
 - poursuivant l'accompagnement des entreprises régionales dans des salons de dimension internationale ;
 - Poursuivre la dynamique de fédération de l'écosystème régional numérique à travers :
 - l'organisation d'une deuxième édition de la semaine du numérique « Human Tech Days » en 2020 ;
 - le renforcement des démarches « d'innovation ouverte » en renforçant les interactions entre les acteurs publics et privés de tous les territoires à travers des expérimentations ou des déploiements ;
 - l'observation et l'anticipation des mutations numériques.

1.4 - Proposer une plateforme d'intelligence collective pour les citoyens de la région

- ⇒ Action 2019-2021 : Lancement de la plateforme

1.5 – Accélérer la transition écologique des territoires par la transition numérique avec un fonds d’expérimentation pour l’émergence de nouveaux biens et services numériques sur les territoires

- ⇒ Action 2019-2021 :
 - Etudier avec les partenaires bancaires, dont la Banque des Territoires, l’opportunité de constituer un fonds d’avances remboursables pour la convergence de la transformation numérique et écologique des territoires, ainsi que son périmètre.
 - Le cas échéant, constituer et lancer le fonds.

1.6 - Accompagner la transition numérique des sites culturels et touristiques

- ⇒ Action 2019-2021 : Définition et mise en œuvre du cadre d’intervention pour soutenir la transition numérique des sites culturels et touristiques du Centre-Val de Loire

II – CONSTRUIRE UNE REGION NUMERIQUE AU SERVICE DES HABITANTS ET DES CITOYENS.

2.1 – Un numérique inclusif, maîtrisé et non subi

- ⇒ Action 2019-2021 :
 - Préparer et lancer un appel à manifestation d’intérêt autour de plateformes territoriales de transformation numérique
 - Suivre et accompagner les territoires pilotes
 - Evaluer et déterminer les suites à donner autour du format des plateformes territoriales de transformation numérique

2.2 – Organiser la médiation numérique sur tous les bassins de vie

- ⇒ Action 2019-2021 :
 - Lancer et animer la démarche de médiation numérique « Médiation territoriale et citoyenne »
 - Organiser les « rencontres de la médiation numérique en Centre-Val de Loire » en 2019

2.3 – Accompagner et renforcer la transformation numérique des ressources pédagogiques dans l’éducation et la formation

- ⇒ Action 2019-2021 :
 - Accompagner les familles dans l’acquisition d’équipements numériques pour des usages pédagogiques ;
 - Investir dans le Wifi et le BYOD pour permettre l’utilisation dans les cours des équipements individuels des élèves et des enseignants ;
 - Proposer via l’Environnement numérique de travail (ENT) un bouquet de ressources pédagogiques granulaires couvrant les programmes de LEGT ;
 - Accorder les subventions aux établissements pour acquérir des ressources pédagogiques numériques ;
 - Accompagnement du changement auprès des équipes et des familles.

2.4 - Accompagner et valoriser la dynamique régionale des lieux et ateliers de fabrication numérique (Fablab)

⇒ Action 2019-2021 :

- Etat des lieux et perspectives d'actions autour des ateliers et laboratoires de fabrication numérique
- Définition et expérimentation d'une offre d'incubation avec un pilote régional et d'action de mise en réseau